

Montendre

Lac Baron Desqueyroux

Echelle : 1/10000

Equidistance: 5 m



Carte de course d'orientation N° 2018-D17-142	
Carte de base : photo aerienn	Surface : 2,5 kms
Relevés : Gueraud Thierry	Dessin : Gueraud Thierry
Distribution: patrick.robin1@free.fr www.club.co17.com	
La possession de cette carte n'implique pas un droit d'accès permanent. Une autorisation doit être demandée aux propriétaires des terrains. Autorisation d'accès (mairie, ONF, etc.) :	
Numéro d'urgence : 15 ou 112	
Toute reproduction ou adaptation sous quelque forme et par quelque procédé que ce soit, même partielle, est interdite.	©FFCO-2018
Coordonnées CDCO :	ROBIN Patrick: 07 81 02 90 23



LEGENDE

- Courbes de niveau
- Levée de terre/ levée de terre intermittente
- Ravines/ fossé sec
- Collines/ buttes
- Dépressions/ petites dépressions
- Trou/ terrain accidenté
- Détail particulier du terrain/ talus
- Falaise infranchissable/ franchissable
- Trou rocheux/ caverne
- Gros blocs rocheux/ blocs rocheux
- Zone rocheuse/ groupe de rochers
- Pierrier/ affleurement rocheux
- Lac/mare/ petite dépression humide/ trou d'eau
- Rivière infranchissable/ franchissable
- Cours d'eau secondaire/ fossé humide
- Marais infranchissable/marais/peu visible
- Source/ puits/ élément d'eau particulier
- Terrain découvert/ forêt clairsemée
- Clairière-friche/ découvert encombré
- Vergers/ vignoble/ terrain cultivé
- Forêt goupse facile/ ralentie/ difficile/ très difficile
- Sous-bois course ralentie/difficile
- Forêt avec passage dans un seul sens
- Limites de végétation distinctes
- Limites de végétation peu distinctes
- Eléments particuliers de végétation
- Zone interstitiel/ parking
- Autoroute/ route principale/ secondaire/ petite chemin carrossable/ chemin/ sentier/ chemin peu visible/ voie ou lavon
- Chemin de fer/ ligne électrique
- Mur/ mur en ruine/ mur infranchissable
- Clôtures/ vieille clôture/ clôture infranchissable
- Constructions/ ruines
- Pignon/ tombe/ calvaire/ haute tour/ mirador/ nid/aigle
- Borne/ objets particuliers/ pont

